

REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

19 Février — Les étudiants parisiens font une imposante manifestation en faveur de la Grèce. Plusieurs arrestations sont opérées, mais ne sont toutefois pas maintenues. A Lyon, les étudiants de cette ville manifestent également en faveur des Grecs et de la Crète.

20 Février — Par opposition aux dispositions de l'Allemagne qui propose de bloquer le Pirée, l'Angleterre se montre favorable à l'idée d'accorder à la Crète une administration autonome sous la suzeraineté de la Turquie.

21 Février — *Election Sénatoriale* — Dans les Pyrénées-Orientales ; M. Elie Delcrois, radical, est élu.

Election Législative — Dans la Gironde, 4^e circonscription de Bordeaux, M. Ducrais, répub. est élu.

22 Février — L'hôpital de Riom est complètement détruit par un incendie.

— La discussion, à la Chambre, de l'interpellation sur les affaires d'Orient, se termine par un ordre du jour de confiance voté par 413 voix contre 83.

La flotte combinée des puissances européennes bombarde le port de la Canée.

24 Février — Les dépêches de la Canée annoncent que les musulmans ont mis le feu à plusieurs points de la ville.

Le palais du gouverneur est complètement réduit en cendres ainsi que les archives.

— M. Félix Faure président de la République visite la caserne Napoléon, occupée par une partie de la garde républicaine.

25 Février — Exécution capitale à Versailles de Henri Basset, l'assassin de la petite Louise Mullier.

— Obsèques de M. le Royer, sénateur inamovible, ancien ministre de la Justice, ancien président du Sénat.

— Une formidable explosion de dynamite se produit accidentellement à Bordeaux, à bord d'un bateau destiné à l'enlèvement des rochers de la côte. On compte deux hommes tués et deux autres grièvement blessés.

— Réception de M. Costa de Beauregard à l'Académie Française.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La séance du Conseil municipal qui devait avoir lieu Vendredi dernier à une heure, a été contremandée par suite d'une indisposition de M. le Maire et remise à vendredi prochain 3 Mars.

— Nous empruntons à notre confrère

re de l'*Echo du Valois* la note suivante relative à la mort du cordier Brouaye ancien habitant de Dammartin :

M. Brouaye Paul-Albert, âgé de 27 ans, cordier à Crépy, rue Nationale n° 55, avait abandonné depuis un mois et quelques jours le domicile conjugal y laissant sans nouvelles sa femme et ses enfants.

Le matin du jour de son départ, il avait été toucher une quittance chez M. Poulain, huissier.

On se perdait en conjectures sur la disparition de Brouaye, lorsque, ces jours-ci on retira de la Marne, à Meaux un cadavre qui, grâce à la quittance qu'il portait en poche, fut reconnu pour être le sien. La mort remonte à un mois.

On ne sait encore s'il y a suicide ou si le malheureux a été jeté à l'eau.

Le corps de Brouaye a été ramené à Crépy pour y être inhumé.

— On lit dans le *Publicateur* :

M. Léon Dupille, grainetier à Dammartin, vient d'être victime d'un vol qui devait inévitablement s'accomplir un jour ou l'autre, étant donné la facilité de le commettre à une époque où surtout de nombreux individus font profession de voler les bicyclettes.

Monté sur une *Acatène - Métropole* M. Dupille était venu prendre à la gare de Dammartin-Juilly, l'express de 11 heures du matin pour se rendre à Paris. Suivant son habitude, il avait déposé sa machine à côté de la bascule enregistreuse des bagages où il disait la reprendre à son retour, mais un inconnu était venu l'enfourcher et de suite avait filé « en emballage ».

M. Dupille l'a recherchée sans succès, car le voleur est resté inaperçu. La bicyclette est d'une valeur de 400 francs.

— Les voyageurs du *Petit Parisien* n'ont décidément pas de veine dans notre arrondissement. L'un d'eux, M. Danse, n'a pas été projeté sur la chaussée comme cela est arrivé il y a quelque temps à un de ses collègues, victime d'une facétie d'ivrognes, mais il a failli être écrasé par une voiture appartenant à M. Loron, pépiniériste.

Le cycliste venait de Montgé et se rendait à Saint-Mard par le chemin de grande communication. C'est en arrivant dans cette dernière localité que pour éviter l'attelage qui venait en sens contraire, il prit sa droite comme devait le faire aussi le conducteur de la voiture conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29 février 1896. Malheureusement, le charretier n'observa pas le règlement et M. Danse s'engagea dans un passage assez étroit. La roue directrice de sa machine venant à heurter contre un pavé exhausse des autres, il n'eut que le temps de sauter à terre pour éviter d'aller choir sous les roues du lourd véhicule, mais sa bicyclette y passa à sa place : elle a été broyée.

L'auteur involontaire de cet accident sera poursuivi, et à ses dépens, il apprendra qu'une loi protège les cyclistes et leur assure la circulation sans danger sur les routes.

— Le gendarme Launay, qui, ces jours derniers a eu le tort, étant de passage à Paris, d'aller sans permission, perdre deux heures chez un médecin-dentiste dont les soins lui étaient nécessaires, purge actuellement une condamnation à huit jours de prison qui lui a été infligée pour ce chef.

Décidément tout n'est pas rose dans le métier de gendarme.

SAINT-MARD

M. Sainte-Beuve maire de Saint-

Mard qui, par souci des intérêts de ses administrés, a eu à se joindre à ses collègues du canton pour se plaindre à qui de droit, des sévérités de la police, est à même d'en apprécier les rigueurs, car il vient d'être lui-même, frappé d'une contravention pour insultes à la gendarmerie.

Pour qui connaît l'honorable maire de Saint-Mard, il y a lieu d'être surpris d'une telle accusation que personne n'ose prendre au sérieux.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet étrange procès.

MOUSSY-LE-VIEUX

Lundi dernier a eu lieu dans l'église de Villefranche-sur-Saône (Rhône) le mariage de M. Paul Mirville, Pharmacien militaire du corps de santé des colonies, avec M^{lle} Jeanne Bédiat, dont la famille habite ordinairement Fort-de-France, (Martinique).

Nous présentons nos compliments d'usage au sympathique instituteur de Moussy-le-Vieux ainsi qu'à Madame Mirville, et formons pour le bonheur des jeunes époux les vœux les plus sincères.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Une enquête vient d'être ouverte contre les époux L..., que la rumeur publique accusait de graves sévices à l'égard de leur petit garçon Maurice, âgé de 9 ans.

L'enfant est chétif et souffreteux, et ne paraît pas son âge ; les privations, les mauvais traitements ont arrêté son développement, et il était devenu un objet de compassion pour tous ceux qui le connaissent. Depuis quelque temps surtout, les brutalités de son père particulièrement ont excité l'indignation publique ; la femme L..., née

Octavie G. ., n'est que la belle-mère de l'enfant, et se montrait à son égard une parfaite marâtre.

Journellement, le pauvre petit, à la moindre faute était puni avec la dernière rigueur. Les parents dénaturés le frappaient de coups de pieds, de corde, de lanières, qui lui contusionnaient le corps. Enfin, il était fréquemment privé de nourriture, ou envoyé à l'école avec un petit morceau de pain sec, et devait à la pitié de ses camarades et de leurs parents quelques douces réconfortantes.

À l'inspection de ses jambes grêles, on les trouva toutes pleines d'ecchymoses et de plaies sanguinolentes ; ses mains portent aussi des traces de blessures.

Malgré la température de la saison, il était vêtu de légers vêtements, et sa couche n'était formée que d'une misérable paille avec une méchante couverture ; aussi, le pauvre être était toujours grelottant.

Les parents néanmoins prétendent qu'ils étaient en droit de corriger leur fils déclarant qu'il était sale, s'oubliant la nuit, et était peu obéissant. L'instruction de cette affaire n'est pas terminée, et les parents coupables auront certainement à répondre de leur façon de traiter un pauvre petit être sans défense.

— Tassart, charcutier, s'est vu dresser deux procès-verbaux, le 19 du courant. Il avait : 1^o établi une tuerie de pores sans autorisation, et 2^o fait flamber ses bêtes en pleine rue Saint-Laurent, à moins de 100 mètres des habitations.

Cependant, il a une patente régulière ; mais il ignorait la formalité de l'autorisation. Il a déjà pris les mesures nécessaires pour se mettre en

règle.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi dernier chez un manouvrier, Auguste François, sans causer grands dégâts. Auguste François et sa femme étaient sortis en laissant la garde de leur logement à leurs deux jeunes enfants, une fillette de 41 ans et un garçonnet de 4 ans. Ceux-ci étant sortis à leur tour avaient fermé la porte à clef, et ce sont les voisins qui, incommodés par la fumée, ont donné l'alarme. Le feu avait éclaté dans un panier de linge, entamant légèrement une solive. Quelques seaux d'eau suffirent à l'éteindre.

Cause inconnue.

MORTEFONTAINE

Bricet, une espèce d'homme des bois, vivant à l'état sauvage dans cette commune, a été pris en flagrant délit de chasse aux collets par Poirson, garde particulier du baron de St-Marc.

Le procès-verbal a été transmis à la gendarmerie, qui s'est mise à sa recherche; mais il reste insaisissable jusqu'à présent.

OTRIS

Louis Maillard, âgé de 46 ans, a été surpris posant des collets, et pour ce fait, a été condamné à six jours de prison et 50 francs d'amende. Il obtient heureusement, le bénéfice de la loi Béranger.

ÉTAT CIVIL

du 25 Janvier au 25 Février

Ville de Dammartin

Naissances

1^{er} Février — Sacy Jean-Pierre-Achille fils de Léonce-Jules, et de Marie-Albertine Nondin.

10 Février — Pasquier Eugène-Julien, fils de Clara Pasquier

Décès

30 Janvier — Louis-Alexandre, Baron de Montbrun, 85 ans, au château de La Tuilerie, à Dammartin.

13 Février — Louis-Étienne Vernet, 77 ans, charcutier à Dammartin.

LA SITUATION

Les bruits les plus invraisemblables circulent en ce moment autour de nous et, si comme tout semble le faire croire, les événements viennent confirmer ces rumeurs, on peut être assuré que l'impétueuse tempête politicière qui sevit depuis de longs mois sur notre paisible région, va entrer dans une période décisive au cours de laquelle le bon public sera enfin fixé sur son sort, à savoir, si en s'imposant des charges pour l'entretien de la force armée appelée à lui assurer la défense de ses droits et de ses libertés, on reconnaîtra le bien fondé de ses justes récriminations, ou s'il sera désormais condamné à être molesté par elle et à courber l'échine sous son impitoyable ferule.

La population, qui, en toute circonstance, a donné la mesure de son amour de l'ordre et de la paix, a témoigné, à justes raisons, ses regrets de voir tomber un à un, comme des capucins de cartes, les braves soldats qui, pendant de longues années avaient conquis d'incontestables droits à sa considération et à son estime et qui, le front haut et la conscience tranquille, remplissaient avec un zèle constant leurs modestes et délicates fonctions, attendant avec confiance l'heure d'une retraite honorablement acquise.

Malheureusement, cette première hécatombe semble devoir être suivie d'autres encore, et, loin de gagner à ces changements successifs, la popula-

tion, humiliée par des vexations incessantes, que les autorités locales sont impuissantes à réprimer, s'ingénie à chercher le moyen de s'affranchir de ce joug tyrannique qui lui pèse horriblement.

À l'heure actuelle, la population paraît disposée à adopter une mesure qui, sans être en parfaite harmonie avec ses principes de sagesse et de modération, lui paraît la plus efficace en cette circonstance; elle consisterait à attendre l'époque des élections législatives et à promettre ses suffrages au candidat qui prendra l'engagement de résoudre ce regrettable conflit, qui est un véritable attentat à la liberté des honnêtes gens.

EUREKA

Société Nationale

du SOUVENIR FRANÇAIS

COMITÉ DE DAMMARTIN

Jeudi dernier devait avoir lieu à Dammartin une réunion du comité cantonal d'action de la Société nationale du Souvenir Français, afin qu'il pût être pris des mesures en vue d'une prochaine apposition de plaques commémoratives en l'honneur des soldats morts pour la Patrie.

Un concours de circonstances toutes fortuites ayant empêché une partie des membres du comité d'assister à cette réunion, l'honorable et très dévoué président M. Viel Lamare, à qui le canton est redevable de la fondation de cette œuvre essentiellement patriotique, a dû se résigner à remettre cette séance à une date ultérieure, probablement à quinzaine, avec l'espoir qu'à cette époque on disposera encore de délais suffisants pour l'organisation de la cérémonie projetée en l'honneur de nos soldats morts en activité de service.

Esperons que les membres du comité du canton de Dammartin seront unanimes à répondre au nouvel appel qui leur sera fait.

FAITS DIVERS

ÉCHANGE DES CARTES POSTALES

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, vient de prendre un arrêté aux termes duquel le public pourra échanger désormais contre des timbres-poste les enveloppes timbrées, les cartes postales, cartes-lettres, cartes-télégrammes et bandes timbrées, lorsqu'elles contiendront un texte manuscrit devenu sans objet ou qu'elles auront été mises accidentellement hors d'usage.

Cette décision donne satisfaction à de nombreuses réclamations du public.

DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES

Les indemnités ci-après indiquées seront allouées pendant l'année 1897, en vertu d'un arrêté préfectoral, pour la destruction des animaux nuisibles :

- 0 fr. 10 par kilogramme de hauntons détruits avant le 15 Juin;
- 0 fr. 45 par kilogramme de vers blancs;
- 0 fr. 25 pour toute vipère détruite en Seine-et-Marne;
- 100 fr. pour un loup et une louve non pleine;
- 150 fr. pour une louve pleine;
- 40 fr. pour un louveteau;
- 200 fr. pour celui qui tuera un loup lorsqu'il sera prouvé qu'il s'est jeté sur des êtres humains.

La destruction sera constatée par certificat du maire de la commune où elle aura été faite.

Lorsqu'elle aura été opérée collec-

tivement par les élèves d'une école, le certificat indiquera les noms des écoliers ayant pris part à cette destruction.

VENGEANCE D'ÉLÉPHANT

L'éléphant, tout comme l'homme, est capable de longues rancunes.

Un de ces animaux — c'est l'éléphant que je veux dire, et non l'homme — avait il y a quelques années, un cornac brutal et violent.

L'animal, lui, était d'humeur pacifique, doux et soumis comme un mouton.

Dimanche dernier, Jonh Killingback s'occupait à lui faire sa toilette, quand l'ancien cornac entra dans la cage. Il avait à peine fermé la porte derrière lui que l'éléphant le saisit brusquement avec sa trompe, et, avant que John eut pu faire un mouvement, il le lança contre le mur où le malheureux se brisa le crâne. L'enquête a prouvé que le mobile du « crime » était un sentiment légitime de vengeance.

Le nom de l'éléphant vindicatif est Charlie, celui de la victime, Alan Baker, et le jury convoque pour juger l'affaire a rendu un verdict de « mésaventure ».

NANTEUIL-le-HAUDOUIN

SEIGNEURS DE NANTEUIL

ISSUS DE LA MAISON DE PONTIIEU
(Suite)

« Hilduin II, dit Du Cange, était » d'une descendance tellement illustre » qu'on le tenait pour issu du fameux » ou plutôt du fabuleux Ganelon (4). »

Ce seigneur ne paraît pas avoir été moins redouté du clergé que ses contemporains, car les anciennes chroniques rapportent qu'il exerça de nombreux actes de violence et de cruauté contre les monastères; l'une d'elles le

représente comme « un orgueilleux tyran, un mauvais garçon, menant une vie militaire carnassière, voluptueuse et désespérée ». Il eut, dans la suite, regret de ses fautes et l'abbé de Montier-en-Der, Asson ou Azo, le décida à entreprendre avec lui, par pénitence, le voyage de Jérusalem, vers l'an 992 (2).

Vers la même époque, Hilduin II contribua à la construction de l'église Notre-Dame de Ramerupt et consentit à assurer aux religieux de Luxeuil la possession de l'abbaye de Nanteuil, ainsi qu'il a été dit précédemment.

On ignore la date de sa mort, qui arriva en 995 au plus tard (3).

Il laissa de son épouse nommée Adèle, qu'on fait, sans preuve, héritière du comté de Dammartin (4) :

Hilduin III qui suit :

Manassès de Montdidier qui forma la lige des comtes de Dammartin-en-Goële et fut aussi comte de Montdidier et de Clermont en Beauvaisis (5).

Hilduin III succéda à son père dans la seigneurie de Nanteuil et devint comte de Breteuil, d'Arcis et de Ramerupt en Champagne. Il est cité dans une charte de 1034 avec son frère Manassès, comte de Dammartin (6).

On donne pour épouse à Hilduin III, Lesseline, veuve de Guillaume, comte d'Eu, père de Guillaume, comte de Soissons (7), dont il eut :

Hilduin IV qui suit :

Isabelle, dame de Crécy-en-Brie, qui épousa : 1^o Bouchard, 1^{er} du nom, comte de Corbeil; 2^o Guy de Montlhéry, dit *le Rouge*, comte de Rochefort-en-Yveline, de Gournay-sur-Marne, etc., principal ministre d'État sous le roi Philippe 1^{er}; élevé à la dignité de sénéchal en 1095. De ce dernier mariage naquirent deux fils et deux filles : Guy de Rochefort, mort sans avoir été marié, et Hugues

seigneur de Crécy-en-Brie; Luclane, qui épousa le roi Louis le-Gros, et N..., mariée longtemps après à Anceau de Garlande, grand sénéchal, sous le roi Louis-le-Gros.

1. Les comtes de Ponthieu étaient issus d'Angilbert qui épousa Berthe, l'une des filles de l'empereur Charlemagne, sa fit ensuite religieux de l'abbaye de St-Biquier dont il devint abbé en 793, et mourut le 18 février 814. (Bellevai; *Nobiliaire du Ponthieu*.)

2. Albéric; — Du Cange; — Anselme; — Beauvillé. *Hist. de Montdidier*, t. 1, p. 50.

3. Du Cange dit que le roi Henri 1^{er} restitua à Eudes, fils de Manassès comte de Dammartin, le comté de Montdidier qui avait été usurpé par Hugues Capet à la mort d'Hilduin. Or comme Hilduin II vivait encore en 991 et que Hugues Capet mourut en 996, on peut fixer sa mort en 995 au plus tard.

4. Blondel, Morel de la Fayole et plusieurs autres auteurs donnent pour épouse à Hilduin II, Adèle, héritière du comte de Dammartin. Il nous paraît plus probable qu'Hilduin s'empara par violence de cette terre sur les religieux du lieu, à moins que son frère Hugues I, comte de Montreuil, lui ait cédé ce comté après en avoir fait la conquête sur les mêmes religieux, ainsi que l'avancent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

5. De même que l'a fait remarquer M. d'Arbois de Jubainville, nous trouvons surprenant que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (article des comtes de Dammartin) contestent la parenté de Manassès avec Hilduin II, comte de Montdidier, car aucun doute n'existe à cet égard.

Il n'est pas moins certain qu'Hilduin II ait possédé le comté de Montdidier, malgré le doute émis cette fois par M. d'Arbois de Jubainville. Comme cette question a son importance, il nous suffira pour prouver ces deux faits, de citer, parmi les preuves que nous en avons, un passage que nous empruntons aux auteurs mêmes de l'*Art de vérifier les dates*. Ils disent tome 2, p. 70*, en parlant des entreprises de Raoul de Crespy : « Une de ses usurpations et peut être la plus criante, fut celle qu'il fit de Montdidier sur Rothais, sa cousine, veuve de Hugues, seigneur de Bulles. »

Comme Manassès avait transmis à sa mort les comtés de Dammartin et de Montdidier à Eudes, son fils aîné, celui-ci n'ayant qu'une fille unique, nommée Rothais, ce fut elle

qui hérita de tous les biens de son père qu'elle porta par mariage à Hugues, seigneur de Bulles, qui devint alors comte de Dammartin et de Montdidier.

Raoul de Crespy, fils de Raoul 1^{er} et de Adèle ou Haquevez, fille de Hilduin IV, prétendait, à la mort de Hugues de Bulles, avoir des droits sur le comté de Montdidier par sa mère qui était, comme on voit, petite nièce du comte Manassès et cousine de Rothais.

6. D'Arbois de Jubainville; *Les premiers seigneurs de Ramerupt*.

7. P. Morel de la Fayolle. — Du Cange, *Hist. de l'état d'Amiens*.

On comprend qu'Albéric ait écrit que Guillaume d'Eu, comte de Soissons, était frère d'Hilduin IV, et on s'explique aussi l'erreur commise par M. d'Arbois de Jubainville qui confond les enfants de Guillaume d'Eu avec ceux de Hilduin III.

Nous croyons que Lesseline était veuve de Guillaume d'Eu lorsqu'elle épousa Hilduin, parce que Foulques, fils de Guillaume et de Lesseline, ayant été nommé évêque de Soissons en 996, il n'est pas douteux qu'Hilduin ait été le second mari de Lesseline et non le premier.

(A suivre) E. L.

Par téléphone. — Un fait amusant nous est rapporté par un journal d'Écosse :

Il y a trois jours, M. Whyte, caissier de la Banque Nationale, à Antverther, dans le comté de Fife, laissa par inadvertance son chien à la banque, lorsque son travail fini, il regagna ses pénates. Il se trouvait déjà à une distance de plusieurs kilomètres, lorsqu'il pensa à son toutou. Il se rendit alors au premier bureau téléphonique qu'il rencontra et se mit en communication avec la banque d'Antverther.

— Allô, allô. C'est moi, Whyte; est-ce que mon chien n'est pas resté au bureau !

— Oui, il est encore ici.

— All right! Mettez-le en communication avec moi.

On approcha le tuyau acoustique de l'oreille du chien.

Le maître siffla, héla le toutou: *Come here, Black, come here.*

Le chien jappa, gratta la porte et bientôt se précipita dans la rue. Une heure après, Black était rentré au chenil.

A VENDRE TROIS Beaux et Bons CHEVAUX

et une Voiture
Pour cause de cessation de commerce
S'adresser à M. Camille Margotteau
à Beaumarchais-Othis

Achille OFFROY, à Dammartin

**BICYCLETTES, TANDLMS
et fauteuils roulants PEUGEOT**

PEUGEOT La grande Marque Nationale
en vue de se mettre à la por-
tée de tous les acheteurs vient de créer une
bicyclette routière absolument garan-
tie comme solidité, rigidité, et contre tout vice de
construction, pouvant porter le poids de
110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson
pur jata 1897 est offerte à M. les amateurs
au prix de 290 francs.

Plaque d'identité, grelot et accessoires
compris.



Les machines PEUGEOT assurent la vie
aux routiers; loin de discréditer les coureurs
de renom, comme certaines machines sans
nom, elle les porte tous à la victoire.

Elles s'imposent toutes par leur roule-
ment et leur solidité.

Charbons et Cokes en Gros
Meubles de jardin

S'adresser pour tous renseignements et
commandes à M. Achille OFFROY, à Dam-
martin-en-Gorle (Seine-et-Marne)

A CÉDER

Emploi de Culture à Othis

S'adresser au bureau du journal.

Pour **ÉVITER** les **MALADIES** lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures

Consultations gratuites. — 2 numéros
spécimen franco.

ABONNEMENT par an Fra
Union postale 8 fr.
Paris, 5 Boulevard M.

DÉPOT DE MATÉRIAUX

Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb
bois de construction, charbons &
coko

L. DESCHAMPS

Route de Jully,
en face la gare de Dammartin

S^t-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)

PRIX-COURANT sans escompte 1896-97

Grosse Houille Charleroi les 100 ks
1^{re} 2^e gras, sans fumée 1^{re} qualité **3.80**

Gallatin français
1^{re} 2^e gras, sans fumée 1^{re} qualité **3.50**

Charbon de Forge (noisettes lavées) **3.50**

Gailloterie de Mons p. machines **3.20**

Tout-venant — **2.60**

Briquettes — **2.70**

Boulets de Charleroi
pour chauffage économique **3 »**

Coke de gaz n° 0 l'hectol. **1.45**

Coke grésillon de forge — **0.95**

Anthracite anglais les 100 k.
(great mountain) **6 »**

Marchandises prises au dépôt, transport en plus
suivant distance.

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trémpé

	5'	6'	manches
	1.10	1.30	0.90

Fourches à cailloux 9 dents **7.50**

Fourches à crocs à fumier 4 dents **2.75**

Fourches à bêcher 4 dents **3.80**

Fourches à betteraves **1.90**

Fourches à foin 1^m65 1^m80 2^m10

— 2 dents 1.40 1.50 1.75

— 3 dents 1.90 2 » 2.20

Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes

Fourches à douilles, Poutilles de puits.

Lessiveuses en tôle forte galvanisé,
très solides

avec Tube. Injecteur et Créneaux mobiles

Contenances : 101. 551. 701. 901. 1301.

Prix : 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 23 fr.

Foyers : 12 fr. 13 fr. 15 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total : 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 41 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois
et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 10

Seaux d'écurie « très forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr. 60 et 0 fr. 70

**Grillage galvanisé, ronces et po-
teaux en fer**

Directeur Gérant : **E. LEMARIE**

E. Lemarié à Dammartin

